

LOI N° 013 /PR/2011

*Portant Ratification de l'Ordonnance
N° 009/PR/2011 du 24 Février 2011
Portant création du Musée National
Tchadien*

Vu la Constitution ;

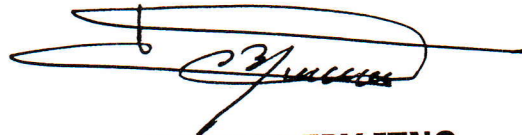
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 Mars 2011 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 009/PR/2011 du 24 Février 2011 portant création du Musée National Tchadien.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *deby*

N'Djaména, le **24 Mars 2011**.....



IDRISS DEBY ITNO